



Fédération
KINBALL
FRANCE

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DES COMPÉTITIONS NATIONALES**

DU

SPORT KIN-BALL®

Saison 2018-2019

Toute reproduction partielle ou totale est interdite sans l'autorisation écrite de
la Fédération Kin-Ball France

Édité le 28/12/2018

1. PRÉAMBULE	4
2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES	4
3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT	4
3.1 Engagement d'une équipe	4
3.2 Engagement des joueurs.....	4
4. FORMULES DES COMPÉTITIONS	5
4.1 Championnats	5
4.2 Modalités de classement	5
4.3 Limitation pour un joueur	5
4.4 Nombre de joueurs.....	5
4.5 Liste des joueurs.....	5
4.6 Remplacement de joueur.....	6
4.7 Joueur supplémentaire	6
4.8 Prêt de joueur	6
4.9 Changement d'équipe au sein d'un même club.....	7
4.10 Mutation de joueur entre clubs.....	7
4.11 Report de match.....	8
4.12 Inversion de match dans une journée.....	8
5. OBLIGATIONS D'ARBITRAGE	9
5.1 Diplômes.....	9
5.2 Arbitres des matchs.....	9
5.3 Feuilles de match.....	9
6. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS NATIONALES	9
6.1 Dates	9
6.2 Horaires	9
6.3 Déplacements	10
7. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT	10
7.1 Mise en place	10
7.2 Salles	10
7.3 Matériels.....	10
7.4 Sécurité et respect du jeu	11
7.5 Promotion.....	11

8. DEROULEMENT D'UN MATCH	11
8.1 Règles du jeu.....	11
8.2 Modalités de jeu.....	11
8.3 Licences	11
Présence sur le banc.....	12
8.4.....	12
8.5 Résultat d'un match	12
8.6 Interruption d'un match	12
8.7 Forfait d'une équipe	12
8.8 Abandon d'une équipe avant ou pendant un match	13
8.9 Sanction suite à un carton jaune ou rouge.....	13
9. RECLAMATIONS, LITIGES	13
10. NON PREVUS	13
Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points	14
Annexe B : Formule du championnat.....	15
1. Championnat féminin	15
Pour la Saison 2018-2019	15
2. Championnat masculin	15
Pour la Saison 2018-2019	15
3. Conditions d'accèsion aux divisions nationales pour la saison 2019-2020.....	16
Annexe C : Critères en cas d'égalité.....	17
Annexe D : Calendrier prévisionnel.....	18

1. PRÉAMBULE

Le présent règlement général concerne les compétitions nationales suivantes organisées par la Fédération Kin-Ball France (FKBF) lors de la Saison 2018-2019 :

- championnats de France masculins ;
- championnats de France féminins.

Des modifications peuvent y être apportées au cours de la saison. Toutes les personnes concernées en seront informées.

2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES

Le vainqueur de chaque compétition nationale reçoit un trophée, sur lequel sont gravés les noms des précédentes équipes championnes.

Ces trophées sont confiés pour une durée d'un an aux équipes victorieuses dont les clubs auront soin d'y faire graver leur nom et le millésime correspondant, à l'emplacement prévu à cet effet. Ils devront en faire retour à la FKBF à leurs frais et risques, en parfait état de propreté, au moins un mois avant la date de nouvelle attribution.

En cas de manquement, la FKBF fera exécuter la remise en état ou, en cas de non restitution, procédera au remplacement, aux frais du club qui en avait la garde.

3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

3.1 Engagement d'une équipe

Pour participer à une compétition nationale, les clubs doivent :

- être affiliés à la FKBF et à jour de leur ré-affiliation ;
- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la FKBF.

La date limite d'inscription des équipes est définie en *Annexe B : Formule du championnat*.

Le montant de l'affiliation des clubs à la FKBF est fixé à 50 euros par club.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la Saison 2018-2019 est fixé à 50 euros par équipe engagée.

Le montant devra être réglé, sur facture, à l'inscription de l'équipe (sera facturée 1 équipe de 4 joueurs).

En cas de non-paiement, le bureau fédéral peut procéder au remplacement du club défaillant.

3.2 Engagement des joueurs

Pour participer à une compétition nationale, un joueur doit :

- être inscrit dans un club affilié à la FKBF et inscrit par son club aux compétitions nationales ;
- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la FKBF.

Pour pouvoir participer aux rencontres :

- un joueur doit être âgé de plus de 16 ans dans l'année civile du début du championnat ;
- un sur-classement d'un an est possible sur avis médical à partir de 15 ans ;
- tout joueur de moins de 15 ans sera refusé.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la Saison 2018-2019 est fixé à 10 euros par joueur engagé et devra être réglé par le club. Ce montant est indépendant du nombre de matchs joués par le joueur.

Un nouveau joueur peut être inscrit et rejoindre une équipe en cours de saison. Pour toute nouvelle demande de licence en cours de saison, le club devra notifier la FKBF par mail avant de déposer le document dans l'espace prévu à cet effet.

4. FORMULES DES COMPÉTITIONS

4.1 Championnats

Les structures des championnats nationaux masculins et féminins sont données en *Annexe B : Formule du championnat*

4.2 Modalités de classement

Les modalités de classement sont données en *Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points* et *Annexe B : Formule du championnat.*

4.3 Limitation pour un joueur

Un joueur ne peut :

- jouer plus de $n+1$ match au total dans la saison (soit n le nombre de matchs que son équipe actuelle jouera lors de la saison (hors barrages éventuels)) ;
- être remplaçant qu'un seul match dans la saison ;
- être prêté qu'un seul match dans la saison ;
- effectuer qu'un seul changement d'équipe dans la saison ;
- effectuer qu'une seule mutation (changement de club) ;
- avoir au plus 2 licences compétition dans la saison ;
- jouer dans plus de 3 équipes différentes dans la saison.

4.4 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs maximum par journée et par équipe est de 12. Le minimum est de 4 joueurs.

4.5 Liste des joueurs

Un joueur appartient à une équipe dès qu'il a joué un match pour celle-ci. Il ne peut donc pas jouer pour une autre équipe sauf s'il est remplaçant (voir *4.6 Remplacement de joueur*), prêté (voir *4.7 Joueur supplémentaire* et *4.8 Prêt de joueur*), changé d'équipe par son club (voir *4.9 Changement d'équipe au sein d'un même club*), ou bien muté dans une équipe d'un autre club (voir *4.10 Mutation de joueur entre clubs*).

Lors d'un match de barrage, une équipe ne pourra pas avoir un joueur remplaçant, prêté, changé d'équipe par son club ou muté d'un autre club.

Un joueur ne pourra pas être inscrit sur une feuille de match si sa licence n'a pas été transmise officiellement par mail à la Commission Compétition de la FKBF au moins 4 jours avant le début de la journée de championnat en question.

De même, toute mutation entre clubs (voir 4.10 *Mutation de joueur entre clubs*) et tout changement d'équipe au sein d'un club (voir 4.9 *Changement d'équipe au sein d'un même club*) doivent être officialisés avec les documents adéquats par mail à la Commission Compétition de la FKBF au moins 24h avant que le joueur en question ne puisse être inscrit sur une feuille de match de sa nouvelle équipe (sous réserve de sa conformité au règlement).

4.6 Remplacement de joueur

Une équipe ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un remplaçant sous certaines conditions:

- il ne peut y avoir qu'un seul remplaçant par équipe et par match ;
- une équipe qui fait appel à un remplaçant doit aligner au maximum 4 joueurs par match, c'est à dire que sans lui l'équipe ne pourrait jouer. *Exemple : 3 joueurs de l'équipe + 1 remplaçant ;*
- pour être remplaçant, un joueur doit être licencié dans le même club que l'équipe pour laquelle il sera remplaçant ;
- tout joueur licencié peut être remplaçant, cependant on ne peut être remplaçant qu'un seul match par saison ;
- une femme ne peut être remplaçante lors d'un match masculin et un homme ne peut être remplaçant lors d'un match féminin ;
- un joueur suspendu ne peut être remplacé.

La fédération se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui ne respecte pas ces conditions. Le fait qu'un joueur soit remplaçant sur un match sera notifié sur la feuille de match.

Ce point n'est pas applicable pour les matchs de barrages féminins et masculins afin de ne pas biaiser ces phases de classement.

4.7 Joueur supplémentaire

A partir de la seconde moitié du championnat national, une équipe pourra engager à chaque match un joueur « non-national », même si il y a déjà un joueur "remplaçant" dans l'équipe.

Ce joueur « non national » pourra participer à 1 match. Si ce joueur vient à jouer un 2ème match alors il sera considéré comme joueur national.

4.8 Prêt de joueur

Une équipe d'un club dont c'est la première année d'inscription aux championnats ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un joueur prêté par un autre club sous certaines conditions:

- il ne peut y avoir qu'un seul joueur prêté par équipe et par match ;
- une équipe qui fait appel à un joueur prêté doit aligner au maximum 4 joueurs par match, c'est à dire que sans lui l'équipe ne pourrait jouer. *Exemple : 3 joueurs de l'équipe + 1 joueur prêté ;*

- tout joueur licencié peut être joueur prêté, cependant on ne peut être joueur prêté qu'un seul match par saison ;
- une femme ne peut être joueuse prêtée lors d'un match masculin et un homme ne peut être joueur prêté lors d'un match féminin ;
- un joueur suspendu ne peut être remplacé par un joueur prêté.

La fédération se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui ne respecte pas ces conditions. Le fait qu'un joueur soit joueur prêté sur un match sera notifié sur la feuille de match.

Ce point n'est pas applicable pour les matchs de barrages féminins et masculins afin de ne pas biaiser ces phases de classement.

4.9 Changement d'équipe au sein d'un même club

Pour les clubs engageant plusieurs équipes dans différentes divisions, il est possible de transférer un joueur d'une équipe à une autre au cours de la saison. Pour cela, les conditions sont les suivantes :

- le transfert est définitif, le joueur ne pourra plus jouer pour son ancienne équipe (sauf cas de remplacement de joueur) ;
- le joueur arrivant dans l'équipe ne peut pas avoir joué dans une équipe de même division que celle dans laquelle il arrive (ex : on ne passe pas d'une équipe de D1 Masculine à une autre équipe de D1 Masculine de son club) ;
- une équipe ne peut recevoir qu'un seul joueur dans le cadre de l'article 4.9 *Changement d'équipe au sein d'un même club*.

Le fait qu'un joueur change d'équipe sera notifié sur la feuille de match.

4.10 Mutation de joueur entre clubs

Les joueurs peuvent changer de club :

- en période normale :
 - cas 1 : entre le dernier match de la saison n-1 et le premier match de la saison n,
 - cas 2 : entre le 24 et le 31 décembre de la saison en cours ;
- hors période normale :
 - cas 3 : soit toutes les périodes en dehors de celles décrites en tant que période normale. Dans ce cas, le club d'accueil devra s'affranchir de 50€ auprès de la FKBF.

En ce qui concerne le cas 1, aucune procédure particulière n'est à justifier.

Pour ce qui est du cas 2 et du cas 3, les joueurs en demande de mutation doivent demander à la FKBF ou à leur club le formulaire de mutation. Cette demande de formulaire devra se faire par mail avec le club de départ et la FKBF en destinataires afin de s'assurer que les 2 partis soient au courant.

Celui-ci doit être remis :

- pour le cas 2, avant la fin de la période de mutation ;
- pour le cas 3, une semaine avant le match du muté dans sa nouvelle équipe.

Ce document est signé par le joueur, le club quitté (à titre informatif) et par le club d'accueil.

Pour que la mutation soit acceptée et que le joueur puisse jouer en compétition, il faut que le formulaire de mutation soit dûment complété, que le muté se soit acquitté d'une licence auprès du club d'accueil et que ce club fournisse à la FKBF une demande de licence compétition complète.

Le document de mutation est disponible en *Annexe E - Transfert de joueur* (document séparé)

4.11 Report de match

Une équipe peut demander, par l'intermédiaire de son club, le report d'un match au plus tard 1 mois avant la date de la journée en question. La FKBF envisagera la possibilité du report de ce match en fonction des créneaux disponibles dans les journées restantes ou en analysant la possibilité d'inverser le match en question avec un autre match d'une autre journée. Si la possibilité de report est acceptée par la fédération, celle-ci avisera les équipes concernées afin de savoir si ces dernières acceptent le report. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Sinon, le match aura lieu à la date prévue.

Les demandes devront être exceptionnelles et justifiées. La justification pourra être transmise aux autres clubs en même temps que la demande si cela est nécessaire. La FKBF se réserve le droit de refuser une demande d'échange non justifiée ou d'imposer un échange de match, si celui-ci est nécessaire pour le bon déroulement de la journée.

4.12 Inversion de match dans une journée

Une équipe peut demander, par l'intermédiaire de son club, le changement d'horaire de son match au plus tard 1 mois avant la date de la journée en question. La fédération envisagera la possibilité de changer l'horaire de ce match en fonction des créneaux disponibles dans la journée ou en analysant la possibilité d'inverser le match en question avec un autre de la même journée.

Si la possibilité de changement d'horaire est acceptée par la FKBF, celle-ci avisera les autres équipes concernées afin de savoir si ces dernières acceptent le changement. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Sinon, le match aura lieu à l'horaire prévu.

Si le changement implique l'inversion avec un autre match, la FKBF avisera les équipes concernées par ce match afin de savoir si celles-ci acceptent le changement. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Sinon, le match aura lieu à l'horaire prévu.

Les demandes devront être exceptionnelles et justifiées. La justification pourra être transmise aux autres clubs en même temps que la demande si cela est nécessaire. La fédération se réserve le droit de refuser une demande d'échange non justifiée ou d'imposer un échange de match, si celui-ci est nécessaire pour le bon déroulement de la journée.

5. OBLIGATIONS D'ARBITRAGE

5.1 Diplômes

Les arbitres du Championnat de France devront obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 2 (ou supérieur).

5.2 Arbitres des matchs

Les arbitres des matchs seront désignés avant chaque journée par la commission arbitrage. La façon dont ces désignations sont définies est décrit dans le document *Règles de création de matrice* (document séparé).

Afin de pouvoir effectuer ces désignations d'arbitrage, chaque club devra fournir la liste des titulaires des diplômes d'arbitre niveau 2 et 3 qui souhaitent arbitrer en championnat, au plus tard 15 jours avant la première journée de championnat, ainsi que l'équipe dans laquelle ces personnes évoluent pour les clubs engageant plusieurs équipes dans un même championnat.

5.3 Feuilles de match

Les feuilles de match sont faites en un seul exemplaire, transmises par la FKBF, imprimées par le club accueillant avant chaque journée, et confiées à la fin de la journée à un membre de la commission arbitrage ou de la commission compétitions (ou un autre membre du bureau de la FKBF).

6. ORGANISATION DES COMPETITIONS NATIONALES

6.1 Dates

Les dates de compétition sont déterminées en début de saison par le bureau fédéral. Elles sont disponibles en *Annexe D : Calendrier prévisionnel*. La composition des matchs sera fixée par le bureau fédéral en début de saison.

6.2 Horaires

Les matchs pourront avoir lieu le samedi de 09h à 20h et le dimanche de 9h à 20h. Les horaires des matchs sont fixés par le bureau fédéral. Pour la saison en cours, les horaires de démarrage au plus tôt des matchs seront espacés d'une heure et quinze minutes.

Les horaires probables des matchs pour la saison 2018-2019 seront les suivants :

- 10h ;
- 11h15 ;
- 12h30 ;
- 13h45 ;
- 15h ;
- 16h15.

La salle doit être ouverte et en capacité d'accueillir les joueurs 1 heure avant le premier match. Les clubs recevant les journées pourront faire des demandes relatives à l'ordre des matchs au plus tard 1 mois avant la journée. Ces demandes seront étudiées par la FKBF qui validera ou non les demandes.

6.3 Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé par la FKBF, quelles que soient les conditions de voyage.

7. ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE CHAMPIONNAT

7.1 Mise en place

Le club organisateur est tenu de réunir les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'horaire prévu. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 10 minutes sur le terrain avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

7.2 Salles

Toutes les salles dans lesquelles se déroulent les rencontres des compétitions nationales doivent être homologuées par la FKBF.

Le club organisateur doit prévoir :

- une table de marque suffisamment grande ;
- un banc de remplaçants pour chacune des équipes.

Le club organisateur doit prévoir un moyen pour les joueurs de se restaurer sur place. Si le club est dans l'impossibilité de le faire, il doit prévenir la FKBF.

7.3 Matériels

Le matériel utilisé au cours des journées de championnat sera celui du club recevant. Le matériel devra permettre une pratique correcte d'un match de kin-ball (échauffement compris). En résumé, il faudra au minimum :

- 4 ballons (+ baudruches) ;
- 2 marqueurs ;
- 1 gonfleur ;
- 8 chasubles de chaque couleur (12 chasubles dans l'idéal).

En cas de grande difficulté à réunir du matériel, la FKBF pourra prêter/louer son matériel :

- gratuit la première année d'affiliation ;
- de 1 à 20 licenciés (toutes catégories confondues) => 50 euros ;
- de 21 à 50 licenciés (toutes catégories confondues) => 75 euros ;
- 51 et plus (toutes catégories confondues) => 100 euros.

En cas de dégradation du matériel du club recevant, la FKBF remboursera dans les conditions suivantes :

- baudruche explosée lors de l'échauffement ou d'un match : remplacement par une autre baudruche ;
- dans tous les autres cas, les éventuelles réparations seront à la charge du club.

Les arbitres choisissent le ballon de chaque rencontre.

7.4 Sécurité et respect du jeu

Les clubs organisateurs sont chargés de la police du terrain. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude des joueurs ou du public.

Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le score et expliciter quelques règles, sans gêner le jeu. Il devra renoncer à tout commentaire visant à prendre parti pour une équipe.

7.5 Promotion

Les clubs organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres. Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision...

La FKBF se réserve le droit d'imposer le jour (samedi ou dimanche) et l'heure d'une rencontre pour rendre possible une retransmission télévisée en direct ou en différé.

8. DEROULEMENT D'UN MATCH

8.1 Règles du jeu

Les règles appliquées au cours d'un match sont celles du règlement envoyé en même temps que le règlement du championnat.

8.2 Modalités de jeu

Les matchs se dérouleront selon la formule 3 périodes gagnantes de 13 points.
Cette formule est définie dans *Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points*.

8.3 Licences

Seuls les joueur(se)s titulaires d'une licence peuvent participer aux championnats nationaux masculins et féminins.

En cas de joueur non licencié sur la feuille de match, le match sera perdu pour l'équipe avec zéro point. Le classement et le résultat du match seront alors modifiés de façon à combler la place de l'équipe en faute (exemple : si l'équipe était 1^{ère} alors l'équipe 2^{ème} passe 1^{ère} et l'équipe 3^{ème} passe 2^{ème}).

8.4 Présence sur le banc

Seules les personnes inscrites sur la feuille de match pourront se trouver sur les bancs au cours d'une rencontre.

8.5 Résultat d'un match

Les points dispensés à chaque équipe à l'issue d'une rencontre suivront la répartition évoquée dans les *Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points* et *Annexe B : Formule du championnat*.

8.6 Interruption d'un match

Un match ne pourra débuter au plus tard qu'une heure avant la fin de la fermeture du gymnase. Par exemple, si le gymnase ferme à 18H, aucun match ne pourra débuter après 17H.

Si un match entamé n'arrive pas à son terme (fermeture du gymnase, perte de la lumière, tempête dans la salle, fuite de chlore...), le match sera à finir à une autre date fixée par la commission compétition. Seules les périodes remportées seront validées.

La feuille de match pourra être modifiée lors de la reprise du match, la composition des équipes pourra donc être différente.

Cependant, quelques restrictions sont à prendre en compte:

- tout joueur suspendu lors de la première partie du match le sera également sur la deuxième partie ;
- un joueur prêté, remplaçant, « supplémentaire » pourra poursuivre le match s'il était inscrit sur la feuille de match initiale et selon les conditions définies dans les articles 4.6 Remplacement de joueur, 4.7 Joueur supplémentaire et 4.8 Prêt de joueur ;
- un joueur présent lors du début de la rencontre ne pourra pas jouer pour un autre club sur la deuxième partie de match.

8.7 Forfait d'une équipe

Si une équipe venait à déclarer forfait, le match se déroulerait entre les 2 équipes restantes. Si 2 équipes sont forfaits pour un même match, la 3^{ème} équipe sera automatiquement déclarée vainqueur du match avec le maximum de point.

Le forfait d'une équipe entraînera une pénalité financière. Le club lié à une équipe forfait sera soumis à une amende de 20 euros. Si le club venait à déclarer forfait moins de 72h avant l'heure officielle de début de la journée, alors il sera soumis à une amende de 50€.

Tout forfait annoncé devra être payé. Toutefois, une équipe qui souhaiterait annuler son forfait et jouer son match en aurait la possibilité jusqu'à 24h avant la journée (par exemple, jusqu'au vendredi soir 23h59 pour un match se jouant le dimanche).

8.8 Abandon d'une équipe avant ou pendant un match

Si une équipe venait à abandonner le match avant (lors de l'échauffement, lors de l'arbitrage d'un précédent match, etc.) ou pendant le match, celui-ci se déroulerait entre les 2 équipes restantes. Si 2 équipes abandonnent pour un même match, la 3^{ème} équipe sera automatiquement déclarée vainqueur du match avec le maximum de point.

L'abandon d'une équipe n'entraînera pas de pénalité financière.

8.9 Sanction suite à un carton jaune ou rouge

Un joueur ayant cumulé 3 cartons jaunes au cours de la saison, sera suspendu pour le match suivant l'attribution de son 3e carton jaune. Dans le cas d'un joueur qui serait aussi coach les compteurs de cartons sont bien distincts.

Un joueur ayant reçu un carton rouge sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout carton distribué après le coup de sifflet final annonçant la fin du match, sera rouge et le joueur l'ayant reçu sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout carton rouge adressé lors d'un match pourra être examiné par la commission arbitrage de la FKBF qui pourra ou non étendre la sanction au-delà d'un match de suspension.

9. RECLAMATIONS, LITIGES

Toutes réclamations et/ou litiges devront être transmis au bureau fédéral avant le surlendemain 23h59 du match concerné. Ils seront réglés par les commissions compétition et réglementation.

10. NON PREVUS

Les cas non prévus par ce présent règlement sont de la compétence des commissions compétition et réglementation.

Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points

Chaque période se termine lorsqu'au moins une équipe a marqué 13 points.

Pour gagner le match une équipe doit gagner 3 périodes :

- lorsqu'une ou deux équipes atteignent ou atteignent le score de 11, l'équipe ayant le moins de points se retire du terrain et les deux autres équipes terminent la période en gardant le même score ;
- celle des deux ayant le moins de points reprend le ballon au centre du terrain pour une remise en jeu. Si les deux équipes sont à 11 points, un tirage au sort est effectué par l'arbitre en chef. La première équipe qui atteint 13 points remporte la période.

Au début de chaque période, le pointage est remis à 0 pour les trois équipes.

Lorsqu'une des équipes remporte 3 périodes, l'équipe qui termine en second sera celle qui aura remporté le plus de périodes. Si les deux autres équipes ont remporté le même nombre de période, il y aura prolongation de 5 points pour déterminer laquelle termine deuxième.

Points de classement pour un championnat :

- 1^{ère} place - 10 points, 2^{ème} place - 6 points, 3^{ème} place - 2 points, forfait - 0 points ;
- 1 point par période gagnée ;
- chaque équipe a au départ de chaque match 5 points d'esprit sportif. Elle peut perdre tout ou partie de ces points au cours du match.

Annexe B : Formule du championnat

1. Championnat féminin

Pour la Saison 2018-2019

Division 1 Féminine

6 équipes jouent dans cette division. Chaque équipe joue 10 matchs et affronte chacune des autres équipes à 4 reprises. Le vainqueur de cette division sera déclaré champion de France.

A la fin de la saison, l'équipe arrivant en 6^{ème} position descendra en régionale.

2. Championnat masculin

Pour la Saison 2018-2019

Division 1 Masculine

6 équipes jouent dans cette division. Chaque équipe joue 10 matchs et affronte chacune des autres équipes à 4 reprises. Le vainqueur de cette division sera déclaré champion de France.

A la fin de la saison, l'équipe arrivant en 6^{ème} position descendra en division 2.

Un match barrage entre la 5^{ème} équipe de D1M et les 2^{ème} et 3^{ème} équipes de D2M aura lieu. Le vainqueur accèdera à la division 1.

Division 2 Masculine

6 équipes jouent dans cette division. Chaque équipe joue 10 matchs et affronte chacune des autres équipes à 4 reprises. Le vainqueur de cette division sera déclaré champion de France.

A la fin de la saison, le 1^{er} accède à la division 1 pour la saison suivante et l'équipe arrivant en 6^{ème} position descendra en régionale.

Un match barrage entre la 5^{ème} équipe de D1M et les 2^{ème} et 3^{ème} équipes de D2M aura lieu. Le vainqueur accèdera à la division 1.

3. Conditions d'accèsion aux divisions nationales pour la saison 2019-2020

Division 1 Féminine et Division 2 Masculine

Un match de barrage aura lieu entre les différents vainqueurs de chaque ligue régionale. Le vainqueur de chaque match de barrage accédera aux championnats nationaux de sa catégorie.

Annexe C : Critères en cas d'égalité

En cas d'égalité de points, les critères utilisés pour départager les équipes sont :

1. le nombre de parties gagnées ;
2. le nombre de 2^{èmes} places ;
3. le nombre de points d'esprit sportif ;
4. le nombre de points de classement obtenus dans les matchs où les équipes à égalité se sont affrontées ;
5. le nombre de périodes gagnées sur le championnat ;
6. le nombre de périodes gagnées dans les matchs où les équipes à égalité se sont affrontées.

Si à ce stade l'égalité persiste, les commissions compétition et arbitrage prendraient une décision pour départager les deux équipes.

Annexe D : Calendrier prévisionnel

N°	Jour	Date	Lieu
1	Dimanche	21/10/18	Berric
2	Dimanche	18/11/18	Nantes
3	Dimanche	16/12/18	Paris XIII
4	Dimanche	20/01/19	Ponts-de-Cé
5	Dimanche	10/02/19	Rennes
6	Dimanche	03/03/19	Angers
7	Dimanche	24/03/19	Nantes
8	Dimanche	07/04/19	Vannes
9	Dimanche	28/04/19	Noisy
10	Samedi	18/05/19	Rennes